



Déclaration liminaire : FS NANTERRE 18 décembre 2025

Monsieur le président, Monsieur le procureur de la République,

**Mais de qui se moque-t-on ?... La situation de l'arrondissement de Nanterre mériterait une déclaration liminaire de 20 pages !...**

Avant d'aborder les questions de fond, l'UNSA SJ/USM constate que la formation spécialisée de Nanterre se distingue une nouvelle fois. Moins de quinze jours avant cette instance, les membres de la formation sont destinataires d'un ordre du jour provisoire (qui le restera), des mentions des registres SST (hélas incomplètes) et d'une déclinaison de PAPRIPACT (qui ne figure pas à l'ordre du jour). Aucun autre document de travail relatif à l'ordre du jour, même provisoire, n'est communiqué aux membres de cette instance. Aucun rapport de la délégation d'enquête suite au décès de Madame ZIDANI (ce qui ne fut pas le cas du rapport lié au décès de Madame TRUCHET), aucun rapport relatif à la visite de la formation spécialisée sur le site de Vanves le 3 octobre dernier, aucun élément relatif au groupe de travail qualité des filières pénales (pourtant déjà composé), aucun bilan des chantiers immobiliers pour cette instance, aucun rapport de la médecine de prévention pas plus qu'un bilan des fiches incidents sûreté. Hier, 17 décembre à 11 heures, les représentants du personnel sont destinataires d'une synthèse des mentions aux registres SST pour l'arrondissement, d'une synthèse des accidents de service et de trajets et de tableaux de suivi des préconisations du médecin du travail, ces deux derniers tableaux ne figurant pas non plus à l'ordre du jour de cette instance. **C'est lunaire !**

La présente formation spécialisée est pourtant régie par un règlement intérieur. Il n'est une nouvelle fois pas permis aux membres de cette instance de bénéficier d'une **base de travail et de réflexion nécessaire à des échanges constructifs**. C'est démontrer à nouveau toute la **considération** qui est donnée aux représentants du personnel, en particulier, et au dialogue social, en général, au sein de cet arrondissement ! Nous nous interrogeons, au vu d'un tel fonctionnement, sur l'utilité d'une formation spécialisée de site qui évolue dans l'entre-soi. Ce fonctionnement et cet amateurisme, qui pourrait s'apparenter à de l'entrave syndicale, ne peuvent que justifier une **alerte** du CSA de Versailles !

Comme nous vous l'avions indiqué sur la première formation spécialisée de 2025, nous maintiendrions nos demandes de report faute de transmission de documents de travail dans les délais. Nous souhaitons donc aborder sur cette instance les mentions des registres et ce qui relève des RPS, car il y a **urgence**, et sollicitons le report de tous les autres points à l'ordre du jour, dans l'attente d'un ordre du jour enfin finalisé et de la transmission de documents de travail de qualité dans les temps prescrits par le règlement intérieur.

Sur le fond, nos constats restent les mêmes qu'en mars ou qu'en juillet dernier. Encore et toujours... Les personnels souffrent de leurs conditions de travail de manière globale : absence d'action de prévention réelle visant l'ensemble des risques liés aux risques psycho-sociaux, surcharge de travail, sous-effectifs,

absentéisme, charge mentale, audiences tardives, équité et bienveillance à géométrie variable, absence de communication, pressions diverses, difficultés managériales...

Nos collègues, magistrats, fonctionnaires, agents contractuels, attendent aussi de leur hiérarchie (supérieure ou intermédiaire) d'être écoutés, entendus, que leur implication, leur charge ou surcharge de travail le cas échéant soit reconnue, que leur **souffrance**, lorsqu'elle est exprimée, soit entendue. L'UNSA SJ/USM n'acceptera jamais que la seule réponse apportée se résume en termes d'ETPT ou en pressions diverses ou culpabilisations pour se dispenser de traiter les vraies problématiques. Elle n'acceptera pas davantage l'**indifférence** et l'**immobilisme** !

Vous ne pouvez, Monsieur le président, Monsieur le procureur de la République, Madame la directrice de greffe, être aujourd'hui surpris ou offusqués de la déclaration liminaire de l'UNSA SJ/USM faite le 25 novembre dernier devant la formation spécialisée de Versailles. Et nous vous avions indiqué qu'à défaut d'apaisement sur certains sites, les membres de cette formation envisageraient une saisine du CSA VERSAILLES ou feraient le choix de mobiliser d'autres outils mis à disposition de la FS. Ce temps est venu !

Oui, l'UNSA SJ/USM le redit et l'assume : la majorité des personnels des tribunaux de proximité est aujourd'hui en **souffrance**, par une gestion **déplorable** et dépourvue de bon sens. Nanterre nous avait habitué à bien mieux. Aujourd'hui le soutien envers la hiérarchie locale a disparu. Pire, la hiérarchie locale est régulièrement désavouée quand, bienveillante, elle soutient ses équipes qui ont encore une réelle volonté de participer à une justice de proximité à la hauteur des attentes des citoyens, sans pour autant augmenter la souffrance au travail de ses agents. Le soutien de l'UNSA SJ/USM est **indéfectible** à l'égard de ces membres de la hiérarchie qui osent soutenir leurs agents.

Pour autant, certains membres de la direction **dysfonctionnent** et créent une souffrance **insupportable** chez les agents. Et nous ne le tairons pas ! Les mentions des registres SST évoquées ce jour sont plus qu'**évacatrices**. En voici quelques extraits :

- « Un management qui génère un mal-être croissant au sein de l'équipe ».
- « Pressions sur certains agents, notamment des suspicions, délais intenables mettant en difficultés les agents, favoritisme flagrant dans l'attribution des tâches, des autorisations d'absence et des récupérations d'heures, absence de communication claire sur les rôles et missions de chacun, comportement entraînant un climat de méfiance accrue et de tension permanente, ambiance de travail délétère, perte de motivation et stress constant chez plusieurs agents, défaillance manifeste de l'accompagnement managérial, manque de reconnaissance professionnelle, ingérence dans la sphère personnelle des agents »
- « Ce climat marqué par les tensions et manque de sérénité entraînent des répercussions sur la santé mentale ».
- « En date du 1<sup>er</sup> août j'étais la seule fonctionnaire présente au sein du greffe en raison de quatre arrêts de travail successifs de mes collègues. Cette situation m'a placée en isolement professionnel, dans un contexte de charge de travail inhabituelle ».
- « Cette problématique a et aura des répercussions sur nos conditions de travail : charge de travail accrue pour les agents [...], augmentation du stress affectant notre bien-être et notre moral... ».
- « Les risques de saturation, d'allongement des délais, de dégradation de la qualité du service public et d'épuisement professionnel demeurent particulièrement élevés ».

Et la juridiction de Nanterre n'est pas en reste ! Pour preuve :

- « J'informe qui de droit de l'EPUISEMENT et de la SOUFFRANCE des fonctionnaires. »
- « Les spécificités associées à un sous-effectif grave et alarmant créent des risques psychosociaux, sources de stress et de déséquilibre dans nos vies personnelles »
- « Une situation épuisante pour tous les greffiers et agents de greffe ».
- « Un manque de dialogue en bonne intelligence et respectueux [...] ce qui aboutit au sentiment de ne pas être entendus, et donc à l'indifférence générale ».
- « Le sentiment de nous attribuer toujours plus de charge de travail sans tenir compte des alertes médicales, des fatigues accumulées. Aujourd'hui j'ai un véritable sentiment d'épuisement ».
- « Le rythme de travail devient insoutenable ».
- « Très peu de dialogue possible et constructif avec la hiérarchie (directe ou indirecte) ».
- « Je me sens étouffée ».

## Comment est-il possible, même par esprit de corps, de **cautionner** cela ?

L'UNSA SJ/USM ne compte plus les agents au bord de la **rupture**. Ce n'est pas la normalité quand des agents ne voyant aucune perspective se dessiner évoquent le **suicide** (« ils veulent que je me suicide ou quoi ? », « je comprends que certains agents se suicident... »), ne songent même plus à leur santé et culpabilisent que leur charge de travail soit reportée sur leurs collègues du fait d'arrêts maladie qui leur sont imposés par leur médecin, ou bien encore demandent collectivement une intervention de la psychologue clinicienne. Il est **intolérable** qu'on puisse leur répondre qu'on a fait ce qu'on a pu ou qu'on n'a pas le choix et que ce sont les nécessités du service public. La notion de service public, si primordiale soit-elle dans l'exercice de nos missions, ne pourra jamais justifier aucune atteinte à la santé ou à la sécurité des agents ! Il en est de votre **responsabilité** à tous sur des situations que vous n'ignorez pas. Il est grand temps d'admettre que les agents n'en peuvent plus d'assumer leurs missions en situation davantage **dégradée** et de chercher des solutions

Des pôles nationalité et surendettement sont mis en place sans moyens adéquats. On tente de rassurer et faire patienter les agents en décidant la mise en place de groupes de travail, en brandissant des plans d'action, des plans d'amélioration des conditions de travail qui ne se traduisent jamais dans la réalité des faits. Aucune réponse mais surtout aucune suite n'est donnée aux éventuels rapports d'alerte. Rien n'est mis en place pour protéger les agents de violences éventuelles en interne alors même que de tels faits, s'ils avaient été commis par les agents eux-mêmes, les auraient conduits devant un conseil de discipline.

Le rapport de la délégation d'enquête du 15 février 2024 faisant suite au décès de Marie TRUCHET était pourtant très clair et très étayé. Il préconisait un certain nombre de **recommandations** dont notamment :

- Renforcer les effectifs de magistrats et de fonctionnaires en conformité avec le constat dressé par la dyarchie du tribunal dans son rapport du 28 janvier 2023 aux chefs de cour et compte-tenu des « impossibilités de faire » actés dans le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 janvier 2022 du tribunal judiciaire de Nanterre
- Réduire la charge individuelle de travail des magistrats et des fonctionnaires en limitant la vacance des postes et grâce au renforcement des effectifs
- Réguler la charge de travail des professionnels des audiences de comparution immédiate : calibrage et nombre de dossiers, horaires...
- Favoriser le transfert d'audiences entre les chambres correctionnelles pour répartir au mieux les charges de travail.
- Favoriser et veiller au terme des audiences à : 13h pour les audiences du matin ; 21h pour les audiences de l'après-midi.
- Créer un référentiel des charges de travail garantissant la transparence et l'équité de traitement des professionnels du tribunal.
- Soutenir le droit à la déconnexion et veiller aux horaires de travail (règle à définir de bonnes pratiques pour la correspondance électronique, formation...)
- Clarifier l'organisation de la régulation et de l'évaluation des charges de travail au sein du pôle correctionnel.
- Veiller à la régularité des instances de régulation de l'activité à travers notamment les réunions de service.

Rien ne s'est amélioré presque deux ans après ce rapport qui concernait déjà le correctionnel même si nombre de recommandations sont applicables à bon nombre de services. **Qu'attend-t-on ? Un nouveau décès ?** Aujourd'hui, le risque d'un nouveau drame est réel.

L'UNSA SJ/USM apprend que la cellule RPS de Nanterre a été **réactivée** depuis le 14 novembre 2025. Il est grand temps ! Ce n'est pourtant pas faute de notre part de l'avoir demandé **depuis plus d'un an** ! Nous espérons fortement que cette cellule se saisira des situations des juridictions de proximité les plus en souffrance (Asnières/Colombes, Vanves...) ainsi que du service correctionnel et du pôle social de Nanterre.

Comme nous l'avions déjà sollicité sur une précédente réunion de cette instance sur lesdites juridictions de proximité, nous sollicitons une fois encore sur ces différents services ainsi que les services les plus en difficulté du tribunal judiciaire, comme évoqué ce jour, une **intervention** collective d'une psychologue clinicienne, voire la mobilisation d'une psychologue du travail. Nous vous avions également suggéré

notamment sur le site de Vanves en **solution/maison** la mise en place d'un groupe de réflexion sur les conditions de travail et les tensions qui perdurent au sein de cette juridiction, qui pourrait aussi être composé de membres expérimentés de chaque corps à même de pouvoir faciliter une médiation. Les réponses données en termes de suites données ne font en effet que démontrer une **absence de prise en compte et de conscience** de la réalité.

Votre temps n'est pas le temps des agents qui souffrent en juridiction et il n'est plus temps de jouer la montre ! Le temps est venu des **actions concrètes** pour y mettre fin. Dans ce contexte, et pour précipiter ces actions, nous formulons aujourd'hui une demande d'**expertise** concernant le site de Vanves.

L'UNSa SJ/USM vous rappelle enfin le **droit** des agents et magistrats de se tourner vers les organisations syndicales pour être accompagnés et trouver le **soutien** qu'ils ne trouvent pas auprès de leur propre hiérarchie. Heureusement que cette possibilité leur est encore offerte afin d'avoir un espace de **libre parole** et d'éviter tout nouveau drame.

Nous espérons que 2026 offrira de meilleures **perspectives** à l'ensemble de nos collègues et sera propice à un **dialogue** social réel et **constructif** auquel nous restons plus que jamais **ouverts**.

Les membres UNSA SJ/USM de la FS